

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 à 20 H 30

NOMBRE
DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 13
Votants : 13
Exclus : 0

L'an deux mil seize, le 16 Décembre 2016 à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire.

Date de la convocation : 8/12/2016

Date d'affichage : 8/12/2016

Présents : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BLANC, BOYER, CALAS, LUX, PIQUETTE, PETIT, SEBASTIAN, de SAINT DENIS

Secrétaire de séance : Mme BENETTI

La séance est ouverte à 18 h 40 et Madame BENETTI donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Novembre 2016 qui est accepté à l'unanimité.

* * *

I – Sujets soumis à délibération :

2016/35 : RECOURS CONTRE L'ARRETE DE FUSION DES INTERCOMMUNALITES « CAP-LAURAGAIS », « CŒUR LAURAGAIS » ET « CO.LAUR.SUD » - S.D.C.I 31 – PROJET F3.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes « Cap-Lauragais », par délibération en date du 21 Juin 2016, et la communauté de communes « Coeur Lauragais », par délibération en date du 30 Juin 2016, ont émis un avis défavorable au projet F3.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que la majorité des communes membres des trois communautés ont également émis un avis défavorable au projet F3.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 Juin 2016, le Conseil Municipal de la commune de Préserville s'est prononcé contre le projet de fusion des intercommunalités (S.D.C.I 31-Projet F3).

Malgré la position majoritaire des élus contre ce projet, Monsieur le Préfet a décidé de passer outre et va prendre prochainement un arrêté de fusion.

Devant cette situation et conformément à l'avis du Conseil Municipal de la commune de Préserville, Monsieur le Maire propose aux élus de consulter un avocat pour émettre un éventuel recours.

POUR : 9 - CONTRE : 1 - ABSTENTION : 3

II – Informations diverses :

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES DIFFERENTES COMMISSIONS :

→ Commission Urbanisme :

Monsieur Jean-Claude BOUISSOU indique qu'aucune réunion de la commission urbanisme n'a eu lieu depuis le dernier conseil municipal et présente le nombre de demandes d'urbanisme déposées en mairie en 2016 :

- Permis de construire : 13 (7 constructions nouvelles + 6 extensions)
- Demandes préalables : 5 (3 déclarations de travaux + 2 divisions foncières)
- Permis d'aménager : 1
- Certificat d'urbanisme : 18

→ Commission culture :

Madame Mireille BENETTI indique que le spectacle « RITMO LOCO » (musique latine) du 10 Décembre 2016 a généré très peu d'entrées.

S'agissant du cinéma, la fréquentation est satisfaisante.

Monsieur de SAINT DENIS propose d'opter pour une distribution professionnelle des flyers, notamment par le biais de La Poste. Madame BENETTI rappelle qu'un chiffrage a été fait en son temps mais que le coût était trop important pour la commune. La distribution à Préserville se fait par les élus et l'affichage sur les communes alentour par l'agent municipal. Par ailleurs, de nombreuses personnes extérieures sont informées par messagerie. Une réflexion va être menée afin de tenter d'améliorer la communication.

→ Commission finances :

Monsieur le Maire indique que le prêt relatif à la création de la place publique a été totalement soldé en 2016.

Les membres de la commission seront convoqués au mois de Janvier 2017 afin, entre autres, de préparer le budget.

CENTRE DE LOISIRS-ALAE-NAP :

Conformément à la décision prise à la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a fait distribuer un courrier aux parents d'élèves afin de les sensibiliser sur la situation actuelle et le devenir du centre de loisirs, de l'A.L.A.E et des N.A.P.

Le contenu dudit courrier est le suivant :

Madame, Monsieur,

Comme vous ne l'ignorez pas, nous avons mis en place depuis plusieurs années, en collaboration avec l'organisme « Loisirs Education Citoyenneté » (L.E.C), un centre de loisirs et plus récemment, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, nous avons créé l'A.L.A.E et les N.A.P.

La qualité des activités proposées et des services rendus par les différents animateurs du L.E.C et les agents du SIVU donnent entière satisfaction.

Toutefois, je tiens à vous informer que les prévisions de fréquentation du centre de loisirs n'ont malheureusement jamais été atteintes ce qui engendre, entre autres, une diminution importante des aides de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

Aujourd'hui, la charge financière est trop importante pour les communes.

Malgré cette situation, nous avons souhaité, dans l'intérêt des enfants, maintenir ces activités jusqu'à présent et en tout état de cause, jusqu'au 30 Juin prochain.

Je vous demande donc d'utiliser ces services en priorité et d'en faire la promotion auprès de votre entourage.

Une solution doit être trouvée avant la fin du mois de Février 2017 ; nous travaillerons ensemble en ce sens afin d'éviter de mettre fin définitivement à ces prestations le 30 Juin 2017.

Je regrette vivement cette situation et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour défendre des services auxquels je crois.

Je tenais à vous l'indiquer,

Cordialement.

Patrick de PERIGNON
Président du SIVU PREAU

Les différents intervenants se rencontreront régulièrement afin de tenter de trouver une solution la plus pérenne possible.

* * * *

- Monsieur Guy BARTHERE :
 - voirie du lotissement le Pré : avant de commencer les travaux, il faut attendre que le gros œuvre des différentes constructions soit terminé. Il faut faire une étude pour avoir un coût estimatif.
 - les travaux de curage du fossé chemin de Barthechave sera à la charge de la commune.
- Madame Evelyne PETIT :
 - souhaite savoir si une benne ou un ramassage est prévu pour les déchets verts : Monsieur le Maire indique que lesdits déchets doivent être déposés à la déchetterie de Caraman (et prochainement celle de Lanta). Un ramassage au porte à porte engendrerait un coût trop important pour les administrés,
 - souhaite savoir s'il est prévu de crépir le mur du cimetière : Monsieur le Maire s'occupe de faire chiffrer les travaux.
- Monsieur Gérard BOYER indique que certains administrés n'ont pas enduit leur mur de clôture ce qui est non conforme à la réglementation du P.L.U et entraine un préjudice visuel : dossier suivi par Monsieur BOUISSOU,
- Monsieur le Maire rappelle que le recensement 2017 de la population se déroulera du 19 Janvier 2017 au 18 Février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 H 30.